

Agent comptable de l'Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay (EPAPS)

Fonctions	Agent comptable
Position	Détachement sur emploi contractuel (Décret 85-986 du 16/09/85 mod. Art 14-4a)
Durée	Détachement de 3 ans A son terme, le détachement initial pourra, le cas échéant, être renouvelé.
Date de vacance	Immédiate
Date de publication	5 décembre 2024
Date limite de retour des candidatures	Envoi des candidatures au Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A au plus tard le 30 décembre 2024
Grade	Le recrutement est ouvert aux : • inspecteurs divisionnaires des finances publiques de classe normale • inspecteurs lauréats de la sélection d'IDIV CN • inspecteurs des finances publiques
Affectation	Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay : http://www.epaps.fr/
Adresse d'affectation	6 boulevard Dubreuil, 91 400 Orsay
Rémunération	Dans le cadre d'un détachement sur emploi contractuel, la rémunération est versée par la structure d'accueil, sur la base d'une fiche financière établie par le bureau Rémunération et reconnaissance. A cette rémunération s'ajoutera une indemnité managements de fonds : 100% de la 2ème catégorie soit 274,17 € mensuels bruts.
Effectif de l'agence comptable	Effectif de l'agence comptable : 5
Description	Consulter les pages RH et les pages "métier" dédiées aux agents comptables : Remplacement d'un agent comptable en fonction depuis le 15 juin 2017. A) Présentation de l'établissement À une quinzaine de kilomètres du centre de Paris, le plateau de Saclay constitue l'un des plus grands pôles scientifiques français, grâce à l'implantation depuis 1945 de grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Irrigué aujourd'hui par la ligne B du RER, ce territoire est sur la trajectoire de la future ligne 18 du métro à horizon de 2024. Afin de conforter le développement du plateau de Saclay (49 communes), l'État a déployé un dispositif opérationnel en trois phases : • En premier lieu, une opération d'intérêt national (O.I.N.) sur 22 communes a été décrétée sur le plateau de Saclay en mars 2009 ; • Dans un second temps, la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris a créé un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui a pour objet « l'impulsion et la coordination du développement du pôle scientifique et technologique du plateau de Saclay, ainsi que son rayonnement international » : c'est l'Etablissement

public Paris-Saclay (EPPS).

- Enfin, Le 31 décembre 2015 l'EPPS (établissement sui generis) a été transformé par décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 en Etablissement public d'Aménagement de Paris-Saclay renforçant la gouvernance des collectivités territoriales. Le Conseil d'administration de l'EPAPS est ainsi présidé par la présidente de la région Ile de France.

- L'EPA Paris-Saclay est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 2010 par la loi relative au Grand Paris. La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles porte création par son décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay (EPAPS). Il a pour objet le développement du pôle scientifique et technologique de Paris-Saclay, et exerce pour cela des missions dans le domaine de l'aménagement, de l'immobilier et du développement économique. Il est notamment l'aménageur de deux zones d'aménagement concerté sur le sud du plateau de Saclay en cours de réalisation, pour une programmation totale de 1,7 millions de m2. (Cf.sites www.epaps.fr et www.media-paris-saclay.fr pour plus d'informations) : ZAC du quartier de l'Ecole Polytechnique (ZAC de QEP) et ZAC contiguë de MOULON.

- Il a pris l'initiative de quatre ZAC dans le couloir ferroviaire à Versailles SATORY-EST et à TRAPPES respectivement en Juin et octobre 2014 pour une programmation totale de 700 à 900 000 de m2, plus récemment en 2016 à CORBEVILLE contiguë à La ZAC de MOULON et à SATORY-OUEST le 23 mars 2017 et étudie le développement d'autres secteurs de développement GUYANCOURT (environ 200 000 m2).

- L'EPA Paris-Saclay est en charge de toutes les missions concourant à la mise en œuvre du projet de « cluster technologique de niveau mondial » dont l'ambition s'étend sur le large territoire du plateau de Saclay : réflexion stratégique et cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire, aménagement, développement durable dans le cadre de la protection de l'environnement et la gestion de l'eau ou des services innovants et mutualisés liés aux énergies renouvelables (déploiement d'un réseau d'échange de chaud et de froid), promotion des services de mobilité partagée, restauration interentreprises et administrations, gestion mutualisée du parc de logement étudiants jusqu'à la dynamique de développement d'une vie culturelle sur le campus urbain.

- Au-delà de ces missions propres à caractère « régalien » ou « innovant », l'EPA assure également la maîtrise d'ouvrage d'équipements et la conduite d'opérations de construction pour le compte d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche (direction de l'immobilier et des infrastructures) déjà implantés ou se préparant à déménager sur le campus ainsi que le développement économique (délégation de gestion d'un Incubateur, pépinière hôtel d'entreprises - IPHE, le développement des réseaux, la promotion de la marque Paris-Saclay) et la valorisation de la recherche (direction du développement économique).

- Les directions des ressources humaines, direction administrative et financière, direction juridique, pilotées par le secrétariat général concourent avec la direction de la communication et le service de la gestion foncière (intégré à la direction de l'aménagement) aux fonctions support de l'Etablissement.

- L'EPA paris Saclay compte 80 personnes.

B) Organisation de l'établissement et de l'agence comptable

Au sein de l'établissement, l'agent comptable, organise et met en œuvre en lien étroit avec le secrétariat général et les équipes des directions exécutives de l'aménagement (DAM) et de la stratégie et de l'innovation (DSI) les processus et les outils qui concourent à la réalisation des budgets opérationnels ou de moyens de l'établissement (Personnels, fonctionnement, investissements propres) :

- Le visa de la dépense (à forte teneur en marchés d'ingénierie et de travaux) dans le cadre d'un service facturier qui regroupe les factures, avec les services faits et les engagements réalisés ;
- La prise en charge et le recouvrement des recettes issues pour l'essentiel des conventions de participation et subventions reçues de l'ANR, de l'Etat et des collectivités territoriales ainsi que des cessions de droits à construire aux promoteurs, constructeurs, ou bailleurs sociaux ;
- La mise à jour du contrôle interne, en liaison étroite avec les services opérationnels et le secrétariat général dans le cadre d'une cartographie générale des risques et des processus des principaux cycles de gestion comptables et financiers (dépenses, recettes, immobilisations, provisions, Trésorerie...) ;
- La délégation de gestion de certaines tâches relevant réglementairement de l'ordonnateur dans le cadre d'une convention de gestion ad hoc (déclarations fiscales de TVA et des bordereaux de paie et de charges sociales confectionnés dans le cadre d'une paie externalisée) ;
- La poursuite de la certification des comptes ; Nous sommes certifiés depuis 2018 sans réserves ;
- La tenue de la comptabilité générale et le contrôle de cohérence de la comptabilité analytique dans un outil comptable commun unique ;
- Gestion et suivi de trésorerie infra annuelle ;
- Reporting et tableaux de bord.

C) Profil recherché

- Management d'équipe, capacité d'animation, sens pédagogique ;
- Connaissances juridiques : maîtrise des procédures administratives et des réglementations, droit de l'urbanisme, de la construction, de l'environnement, des contrats, droit du travail ;
- Bonne connaissance des procédures de marchés publics d'ingénierie et de travaux ;
- Capacités organisationnelle et rédactionnelle en vue d'une collaboration active à la réingénierie des processus de l'établissement et de l'organisation du contrôle interne comptable et financier en collaboration étroite avec le secrétariat général ;
- Maîtrise des outils de gestion informatique partagé avec l'ordonnateur (progiciel de gestion de données comptables et financière SIFOW au sein de l'établissement). Facilités d'utilisation et de navigation dans les outils bureautiques ;
- Intérêt pour l'urbanisme et les disciplines environnementales.

	Savoir être : - Capacités relationnelles ; - Goût pour le travail en équipe ; - Capacité d'évaluation des enjeux et des risques de dérapage calendaire et/ou financier dans le processus de réalisation ; - Organisé, rigoureux et connaissance des méthodes ; - Autonomie ; - Sens de l'initiative ; - Capacité à s'exprimer à l'oral ; - Capacité d'adaptation. D) Éléments d'activité ➤ Budget: 122M€ ➤ Nombre de titres de recettes : 950 ➤ Nombre de mandats de dépenses : 6800 ➤ Nombre de marchés et procédures adaptées : 545 ➤ Nombre de personnes rémunérées par l'établissement : 97 ➤ Modalités (préciser si paie à façon) : Paie externalisée ➤ Nombre de régies : 0 ➤ Dualité de fonctions : NON ➤ Instruction comptable en vigueur : Instruction M9 ➤ Logiciel utilisé : SIFOW (éditeur EADI) ➤ Participation à l'équipe de direction et au Comité de Direction (CODIR) : NON ➤ Participation au Conseil d'Administration : OUI ➤ Existence d'un service facturier : OUI ➤ Principaux interlocuteurs internes et externes de l'agent comptable : EPA-PS (DG/SG/DAF), externes (CGEFI, membres du comité d'audit, commissaires aux comptes) ; ➤ Éléments complémentaires (projets en cours, changement de logiciel informatiques ou de procédures...) : Déménagement en 2025 au Batiment NEXT à Palaiseau. <u>Présentation des fonctions d'agent comptable sur Ulysse</u>
Télétravail	A voir avec le DG
Personnes à contacter	Pour les renseignements sur les caractéristiques du poste, actuel agent comptable : Boris Renaison – boris.renaison@oin-paris-saclay.fr <u>Pour les renseignements sur le recrutement (qui ne figureraient pas déjà sur les pages RH)</u> : DGFIP, Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A - Agents comptables : - Isabelle BELLITY (isabelle.bellity@dgfip.finances.gouv.fr ; 01.53.18.02.39) - Caroline PETIT (caroline.petit@dgfip.finances.gouv.fr ; 01.53.18.16.05)
Dépôt des candidatures et étapes de la procédure de recrutement	1) Les candidats adresseront par la voie hiérarchique un CV, une lettre de motivation, ainsi que leurs 3 derniers comptes-rendus d'entretien professionnel (non transmis à l'organisme recruteur), exclusivement sous format PDF. Leur direction locale doit motiver son avis sur chaque candidature au regard de l'aptitude du cadre à exercer les fonctions sollicitées et en considération de la date à laquelle elle estime son départ possible.

Elle adressera au Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A par messagerie les candidatures accompagnées de son avis sur la BALF :

bureau.rh-mobilite-carriere-a-agentcomptable@dgfip.finances.gouv.fr

Agents comptables et cadres en mobilité externe :

Il leur appartient d'informer impérativement leur supérieur hiérarchique de leur démarche.

A minima, ils devront le mettre en copie de leur courriel de candidature adressé sur la BALF agents comptables.

Le supérieur hiérarchique du cadre concerné est libre de formuler un avis circonstancié à l'appui de la candidature.

2) Afin d'informer au plus tôt le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A de leur démarche, les candidats transmettront **parallèlement au dépôt de leur candidature par la voie hiérarchique**, un second envoi de leurs **CV, lettre de motivation et 3 derniers comptes-rendus d'entretien professionnel** directement sur la BALF bureau.rh-mobilite-carriere-a-agentcomptable@dgfip.finances.gouv.fr

3) Le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A examinera les candidatures des personnels, sachant qu'il est tenu compte des pratiques actuelles de gestion (délai de séjour et avis favorable de la direction locale notamment).

4) Le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A transmettra à l'établissement les candidatures les plus adaptées au poste, accompagnées de l'avis hiérarchique. Les candidats ne doivent pas prendre rendez-vous avec la direction de l'établissement avant que le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A les y invite par courriel.

Toute candidature qui ne transitera pas par le Bureau Affectation, mobilité et carrière des cadres A+ et A recueillera un avis défavorable de la part de la DGFIP.